DIAGNOSTIC

Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi

Crêtes Préardennaises

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PLUi

© Jean-Marie Lecompte

Les Crêtes Préardennaises

Communauté de Communes

UN TERRITOIRE RURAL TIRANT PARTIE DE SA POSITION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire des Crêtes Préardennaises est un territoire rural aux multiples facettes (diversité de paysages et de bâtis) doté d'une bonne position géographique au cœur du département des Ardennes à proximité des pôles urbains de Reims (environ 1h de trajet), Charleville-Mézières et de la Belgique.

C'est un territoire qui doit son attractivité, en partie par les dessertes autoroutières (A34 puis A304) et ferroviaires.

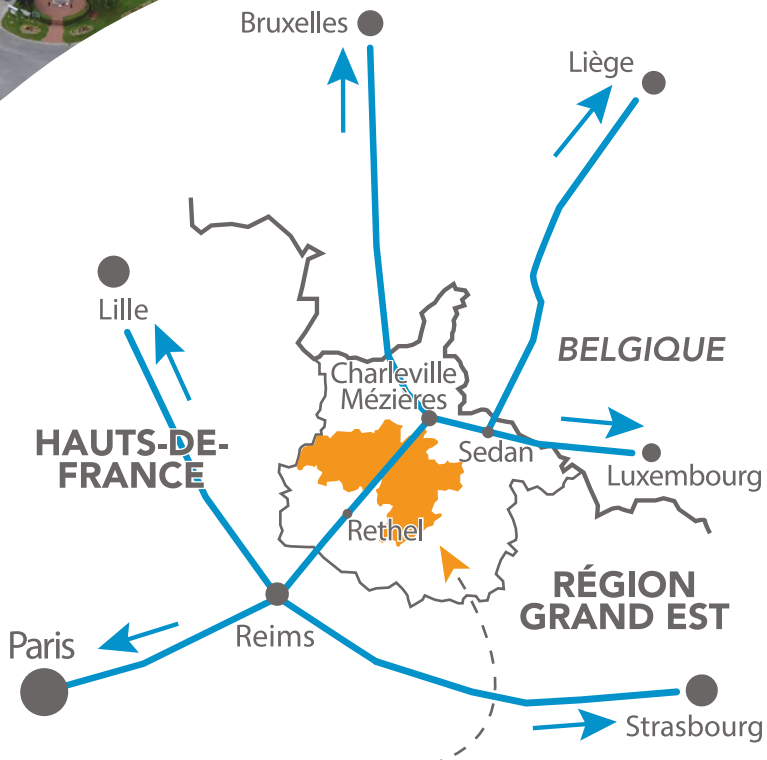

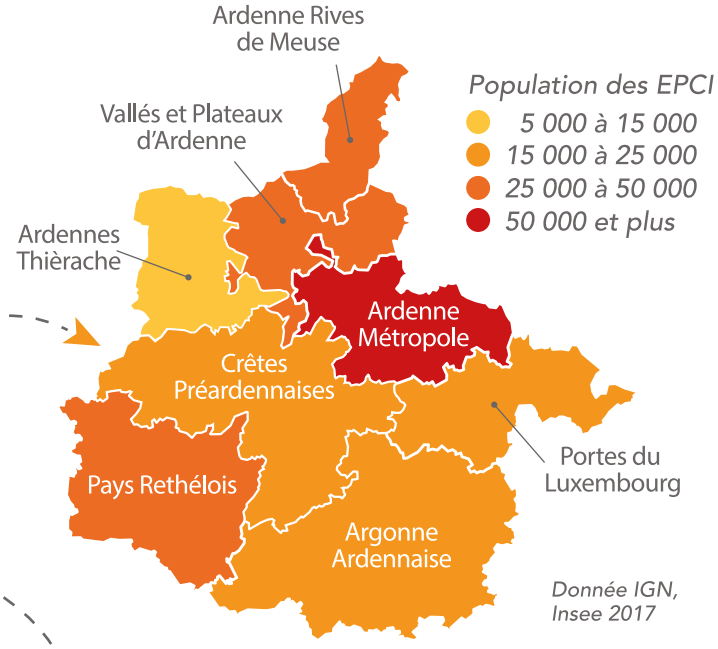

Communauté de Communes et population des EPCI ardennaises

La Communauté de Communes compte **94 communes** sur un territoire de 1 014 km² (101 400 ha), soit 1/5 du département des Ardennes.

Le territoire est rural et peu urbanisé (3% du territoire), de faible densité de population (21,5 hab./km²), en comparaison avec celle du département des Ardennes (51,7 hab./km² en 2019).

La population totale s'élève à environ 21 800 habitants.

ARMATURE URBAINE TERRITORIALE

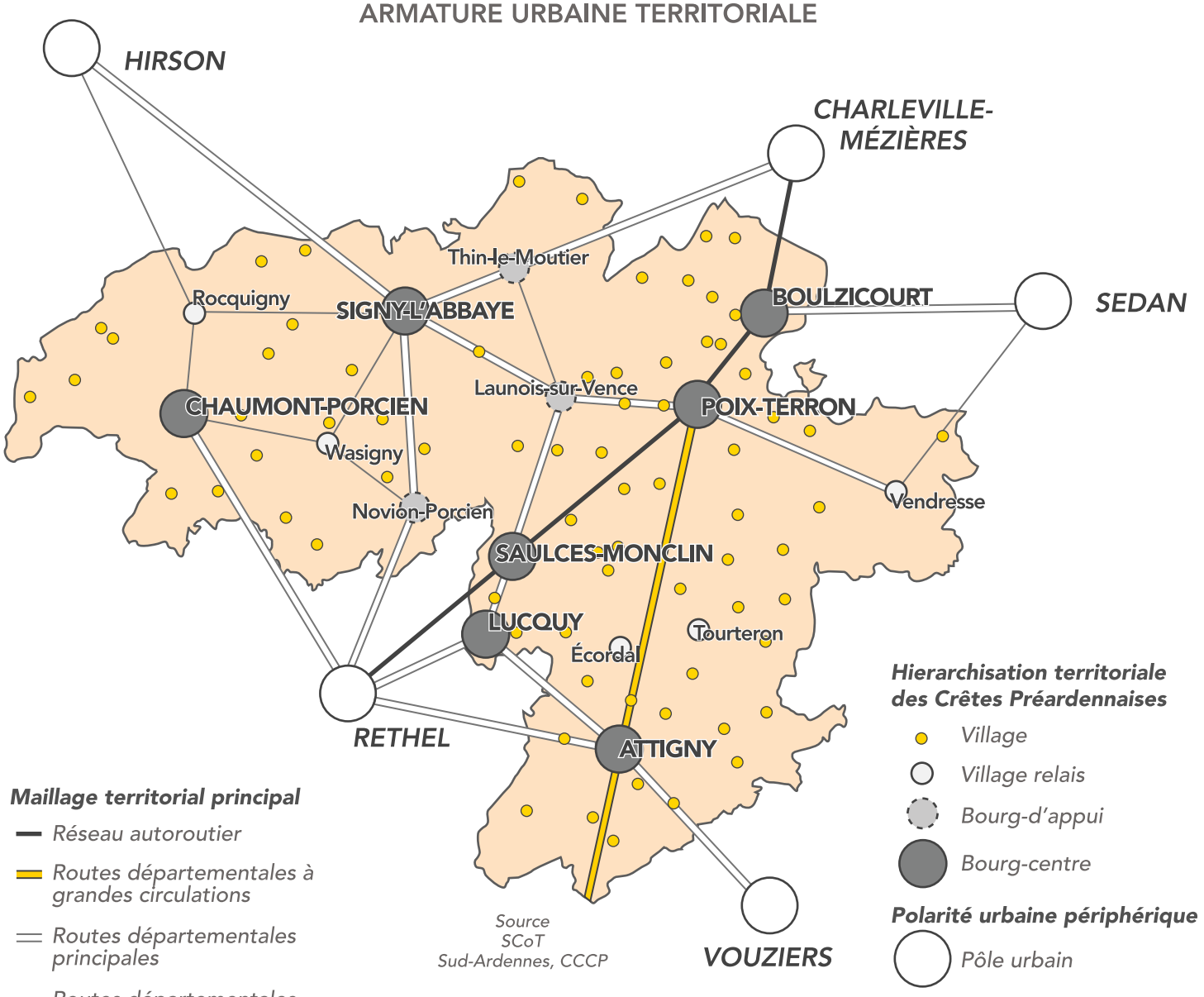

Maillage territorial principal

- *Réseau autoroutier*
- *Routes départementales à grandes circulations*
- *Routes départementales principales*
- *Routes départementales secondaires*

Source SCoT Sud-Ardennes, CCCP

Hierarchisation territoriale des Crêtes Préardennaises

- *Village*
- *Village relais*
- *Bourg-d'appui*
- *Bourg-centre*

Polarité urbaine périphérique

- *Pôle urbain*

CHIFFRES CLÉS

50% des villages des Crêtes ont moins de 150 habitants !

7 bourgs-centres répartis sur le territoire, regroupant l'essentiel des équipements et services

3% de la surface du territoire est urbanisée

UN TERRITOIRE DONT LA POPULATION EST STABILISÉE

Un territoire à l'évolution démographique inverse à celle du département des Ardennes

Sur les crêtes, les années 2000 marquent une hausse démographique stabilisée autour de 21 800 habitants avec une tendance récente à la baisse.

Le département des Ardennes quant à lui, connaît depuis les années 1970 un déclin démographique régulier.

TENDANCES

Depuis les années 80

Crêtes : + 9 % de population avec une tendance à la baisse récente

Ardennes : - 11 % de population

Une dynamique démographique hétérogène

Les densités de population les plus faibles se situent aux extrémités Est, Ouest et Sud de la Communaué de Communes des Crêtes Préardennaises.

Le centre du territoire est enclin à une stabilisation voir à une augmentation démographique.

11 villages sont concernés par une évolution négative supérieure à 2% en frange Est et Ouest du territoire. Les évolutions négatives sont ensuite plutôt disparates sur le reste du territoire (Vendresse, Attigny, Renneville…).

VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN % DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019

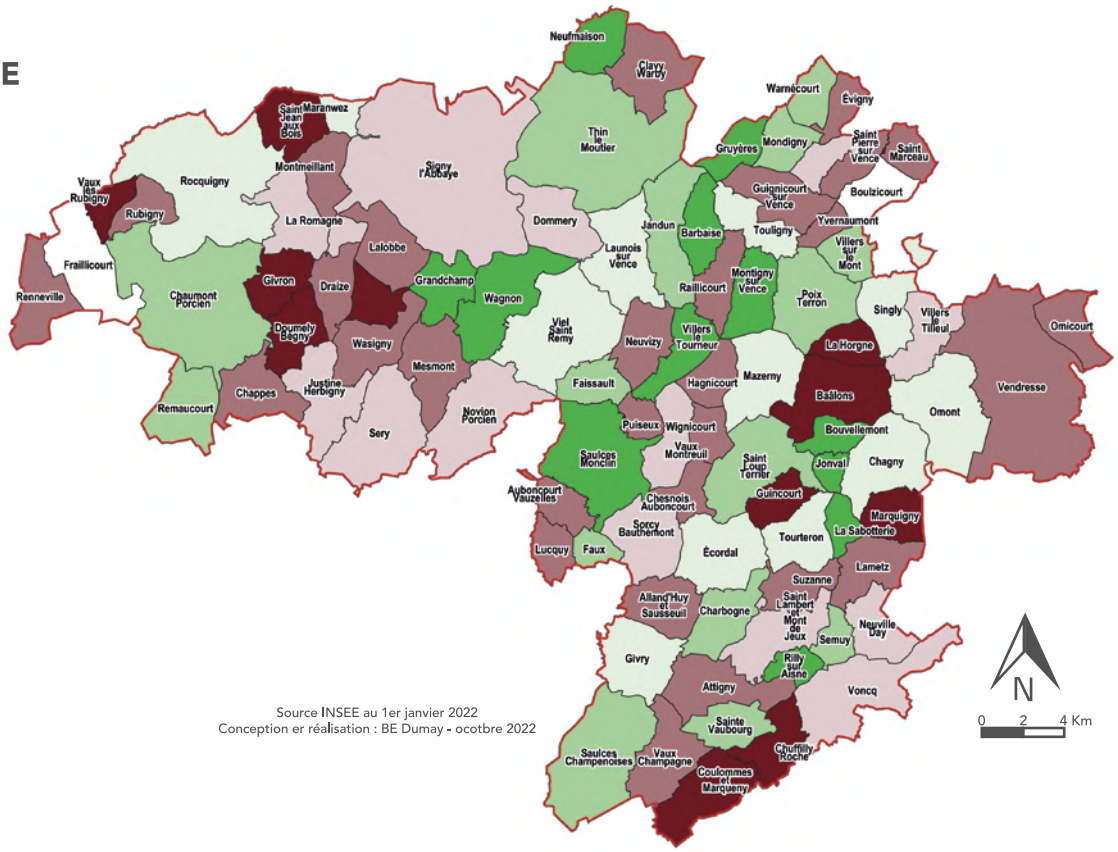

Légende

- < - 2%
- - 1,99 à -0,5%
- - 0,49 à 0%
- 0,01 à 0,5%
- 0,51 à 2%
- > 2,01%

Source INSEE au 1er janvier 2022
Conception er réalisation : BE Dumay - ocotbre 2022

Sur la période 2008 à 2019, l'évolution démographique des Crêtes s'est accompagnée d'un vieillissement général de la population. Les communes les plus touchées par le vieillissement de la population se trouvent principalement sur les cantons de Chaumont-Porcien et d'Attigny.

Le territoire des Crêtes est marqué par le phénomène dit de « desserrement des ménages » : entre 2008 et 2019, le nombre de ménages a augmenté de 6,2 %. Cette évolution est surtout traduite par une augmentation des petits ménages (1 personne) et des familles monoparentales.

En 2019, la taille moyenne des ménages du territoire des Crêtes est de 2,31 personnes.

UN PARC DE LOGEMENTS PLUS TOUJOURS ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS

En 2022 la CC des Crêtes Préardennaises compte au total 11458 logements dont 82 % de résidences principales (+ 19.62% entre 199 et 2009) dont :
- **63% de grands logements** (5 pièces ou plus),
- **13% de petits logements** (1, 2 ou 3 pièces).

Le nombre moyen de pièces des résidences principales s'élève à 5,1 en 2019.

CHIFFRES CLÉFS

50% des logements datent d'avant 1950

94% de maisons individuelles

78% de propriétaires occupants

A peine 20% de logements locatifs

LE PARC DE LOGEMENTS DES CRÊTES PRÉARDENNAISES SE CARACTÉRISE PAR :

- **Une part de logements vacants globalement plus basse (11% du parc) sur les Crêtes Préardennaises que celle constatée au sein des intercommunalités limitrophes mais qui augmente (+56% entre 1999 et 2009).** Le Nord du territoire et les environs de Charleville-Mézières sont moins soumis à ce phénomène de vacance.

- **une proportion de résidences secondaires et de logements occasionnels représentant 7.3% du parc largement supérieur à la moyenne départementale (3.5%) qui à tendance à diminuer (-26% entre 1999 et 2009).** Les communes du canton de Chaumont-Porcien en compte une plus forte : jusqu'à 30% pour certaines.

- **10,6% des résidences principales considérées comme potentiellement indigne,** soit 963 résidences privées.

- **Entre 2011 et 2020, 623 logements neufs autorisés et 435 nouveaux logements** commencés sur l'ensemble du territoire des Crêtes Préardennaises. Les logements commencés sont principalement **concentrés à proximité de l'A34 ou de l'A304 ainsi que dans les bourgs-centres ou des bourgs d'appui.**

- **228 logements sociaux sont recensés au sein de l'EPCI au 1er janvier 2022, soit moins de 3% du parc de logement intercommunal, répartis dans 10 communes des** Crêtes Préardennaises, essentiellement des bourgs-centres ou bourgs d'appui.

NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ET PROPORTIONS PAR COMMUNES

Légende

Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans (INSEE 2019)

- Moins de 5
- 5 à 10
- 11 à 20
- 21 à 30
- 31 à 40
- Plus de 40

Taux de vacance par communes (INSEE 2019)

- Marché tendu (moins de 4%)
- Plutôt tendu (entre 4 et 6%)
- Moyen (entre 6 et 7%)
- Plutôt détendu (entre 7 et 8,5%)
- Au dessus de la moyenne nationale (entre 8,5 et 10%)
- Marché détendu (entre 10 et 12,5%)
- Marché détendu (plus de 12,5%)

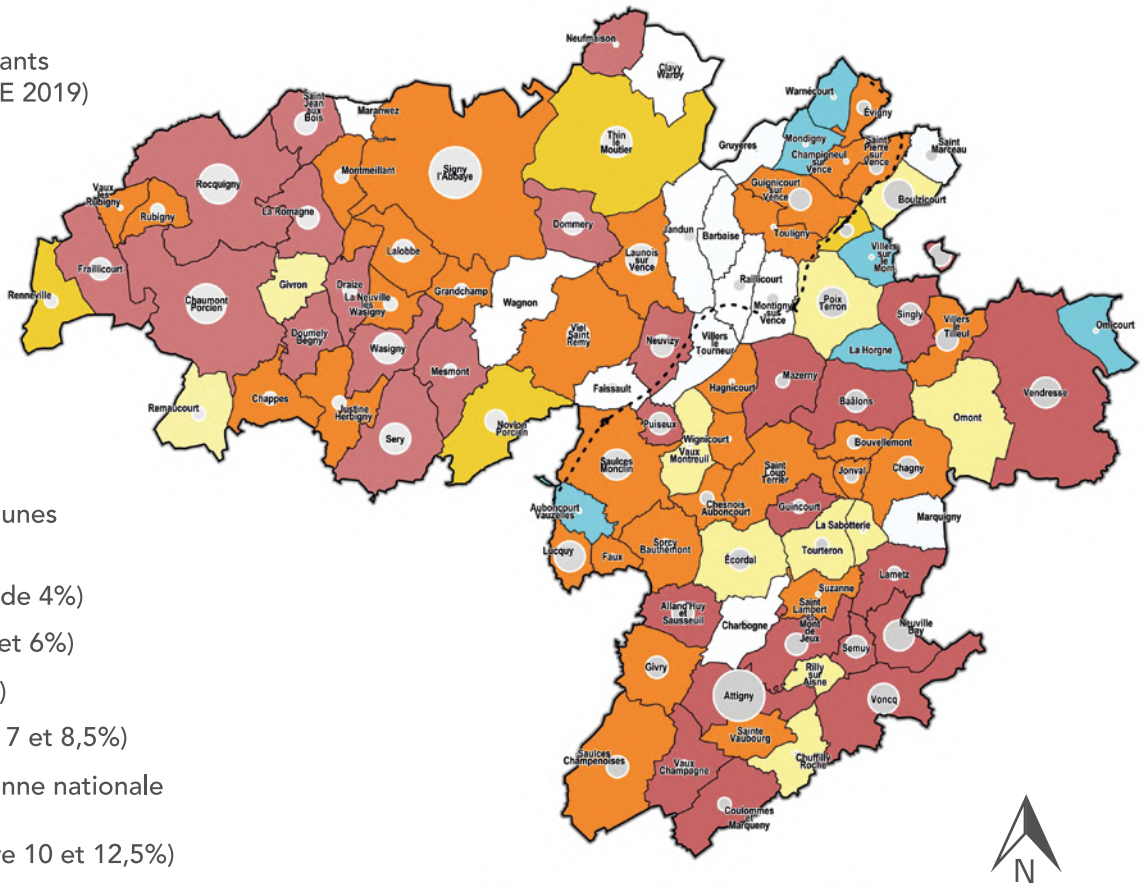

Source INSEE au 1er janvier 2022
Conception er réalisation : BE Dumay - octobre 2022

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

- *Maintenir un niveau de population permettant de garder un territoire vivant en accueillant de nouveaux habitants et en accompagnant le vieillissement (maintien à domicile en adaptant les logements aux besoins des personnes âgées, ...)*
- *Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs par une offre d'habitat diversifiée, décent et peu consommateur d'énergie,*
- *Réinvestir le parc de logements vacants, améliorer le parc dégradé, traiter le parc devenu obsolète*
- *Répartir de manière équilibrée les potentialités d'accueil d'habitants sur l'ensemble du territoire en fonction des contextes locaux*

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, le VOLET 2 : DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT, DIAGNOSTIC ET BESOINS RÉPERTORIES

DES SERVICES À LA POPULATION STUCTURÉS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANS

Ajout du territoire :

Le territoire comporte une offre éducative et de mode de garde bien adaptée aux familles avec jeunes enfants et bien maillée sur l'ensemble du territoire avec 17 écoles du « premier degré, 4 sites multi accueil ou crèches, 118 assistantes maternelles agréées recensées, un Relai d'assistantes maternelles, 13 centres aérés, 2 collèges, 2 établissements d'enseignements spécialisés, et 13 centres aérés

CHIFFRES CLÉS

2920 élèves étudient sur le territoire

80 professionnels de santé travaillent sur le territoire

100 places dans des structures adaptées aux personnes âgées

***Mais* le territoire ne dispose pas de lycées (situés à Charleville-Mézières, Rethel, Sedan et Vouziers) ni de sites d'enseignement supérieur général.**

Ajout du territoire :

Le territoire a une densité d'équipements sportifs et culturels plus importante que celle de la moyenne française avec un réseau de 5 médiathèques sur le territoire, des bibliothèques et points « Lecture » aménagés au sein de certaines mairies du territoire, 33 communes qui possèdent au moins un terrain de sport aménagé *(type terrain de football, court de tennis, gymnase…)*, 20 communes avec une aire de jeux, 22 communes qui possèdent au moins un équipement périscolaire, point relais ou halle couverte.

***Mais* les équipements de gamme intermédiaire** *(ex : bassins de natation, piste de roller ou de skate…)* **sont sous-représentés sur le territoire et les équipements de gamme supérieure n'existent pas sur le territoire** *(ex : cinémas, arts du spectacle,…).*

Ajout du territoire :

Le territoire répond bien aux besoins de soins courants des habitants avec 4 maisons de santé pluridisciplinaires/pôles de santé regroupant médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers …, de nombreux praticiens libéraux ou exerçant en cabinet individuelles en ambulatoire *(médecins, infirmiers,…)*, 6 pharmacies présents sur le territoire.

***Mais* plusieurs disciplines de praticiens spécialistes ne sont pas présentes sur le territoire** *comme la cardiologie, l'ophtalmologie, la pédiatrie, la gynécologie, l'imagerie médicale* **et il n'existe pas sur le territoire d'établissements de santé de type hôpital ou clinique, de centre d'urgence, de maternité ou encore d'établissements psychiatriques.** *Les hôpitaux les plus proches se situent à Charleville-Mézières (CHI Nord-Ardennes) ou à Rethel (GH Sud-Ardennes).*

Ajout du territoire :

Le territoire dispose d'une offre d'équipement pour personnes âgées ou handicapées localisée principalement dans les bourgs-centre du territoire :

- une maison de retraite à Signy-l'Abbaye et à Attigny *(Service d'accueil de jour et une section Foyer d'Accueil Médicalisé)*
- les béguinages de Chaumont-Porcien, d'Attigny au Foyer « La Baraudelle » et de Poix-Terron
- 1 Centre de Réhabilitation Fonctionnelle pour Enfants et 1 centre de Rééducation Motrice pour Enfants à Warnécourt.

Les habitants peuvent également s'appuyer sur les 7 associations de proximité ADMR *(Aide à Domicile en Milieu Rural)* œuvrant sur le territoire.

Mais **face au phénomène de vieillissement généralisé de la population, ces besoins vont s'accroitre à l'avenir.**

Ajout du territoire :

Le territoire est doté d'équipements et de services publics majoritairement regroupés dans les bourgs-centres. Il s'agit notamment des centres d'incendie et de secours, des postes de gendarmerie ou encore des bureaux de poste. Les agences postales et les relais de poste assurent une plus grande couverture sur le territoire.

Les Maison « France Services » sont également des relais d'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives.

Ces équipements sont complétés par les pôles urbains extérieurs au territoire *(Rethel, Charleville-Mézières, Vouziers), possédant entre autres : un tribunal de justice et de commerce, des postes de police et également, un centre des impôts.*

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS DE SEVICES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE

(BPE 2021, entretiens communaux 2022, CCCPA)

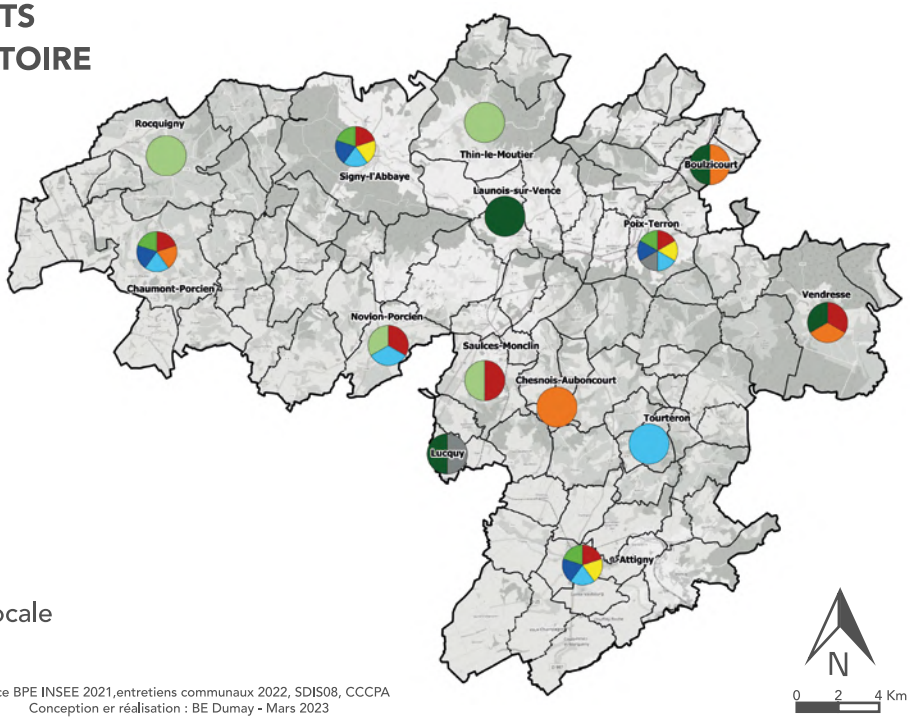

Légende

- Agence postale
- Bureau de poste
- Relais poste
- Gendarmerie
- Maisons France Services
- Permanence France Services
- Centre d'Incendie et de Secours (CIS)
- Permanence mensuelle de la Mission Locale

Source BPE INSEE 2021,entretiens communaux 2022, SDIS08, CCCPA
Conception er réalisation : BE Dumay - Mars 2023

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

Améliorer de la couverture des besoins (offre médicale, équipements et services de proximité) sur l'ensemble du territoire (famille, couples, jeunes, séniors) en renforçant la dotation en équipement des polarités de l'armature urbaine et en soutenant les pôles de proximité ou relais pour la vie des villages plus éloignés des bourgs-centres.

Créer des espaces de convivialité, lieux de rencontres, vecteur de lien social (équipements sportifs et culturels...).

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, le VOLET 6 : ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

UNE ÉCONOMIE TERTIARISÉE OÙ LE SECTEUR AGRICOLE GARDE UNE PLACE IMPORTANTE

Le territoire comporte 3 pôles d'emploi locaux : Signy l'Abbaye (*568 emplois en 2019*), Attigny (*441 emplois*), Poix-Terron (*411 emplois*) complétés de pôles secondaires : Chaumont-Porcien (*161 emplois en 2019*), Boulzicourt (*138 emplois*), Saulces-Monclin (*137 emplois*), Launois-sur-Vence (*114 emplois*), Jandun (*109 emplois*).

TOP 3 DES SECTEURS D'ACTIVITÉ EMPLOYEURS DU TERRITOIRE EN 2018

1/ Administration publique, enseignement, santé, action sociale 29.8% des emplois en augmentation

2/ Commerces, transports, services divers 24.9%

3/ Agriculture, sylviculture, pêche 18.4% en diminution

Les principaux employeurs du territoire exercent des activités de nature diverses et localisée de manière disparate : certaines dans les zones d'activités des bourgs-centres (*tuilerie et meunerie à Signy-L'Abbaye, transport à Poix-Terron*) ; d'autres en périphérie des bourgs-centre (*activités médicales à Warnécourt, action sociale à Attigny, enseignement à Poix-Terron)* ; enfin d'autres encore à l'écart de villages (*industrie agro-alimentaire à Saulces-Champenoises, BTP et construction à Champigneul sur Vence, menuiserie à La Sabotterie*).

RÉPARTITION DES EMPLOIS ET ÉVOLUTIONS entre 2013 et 2019

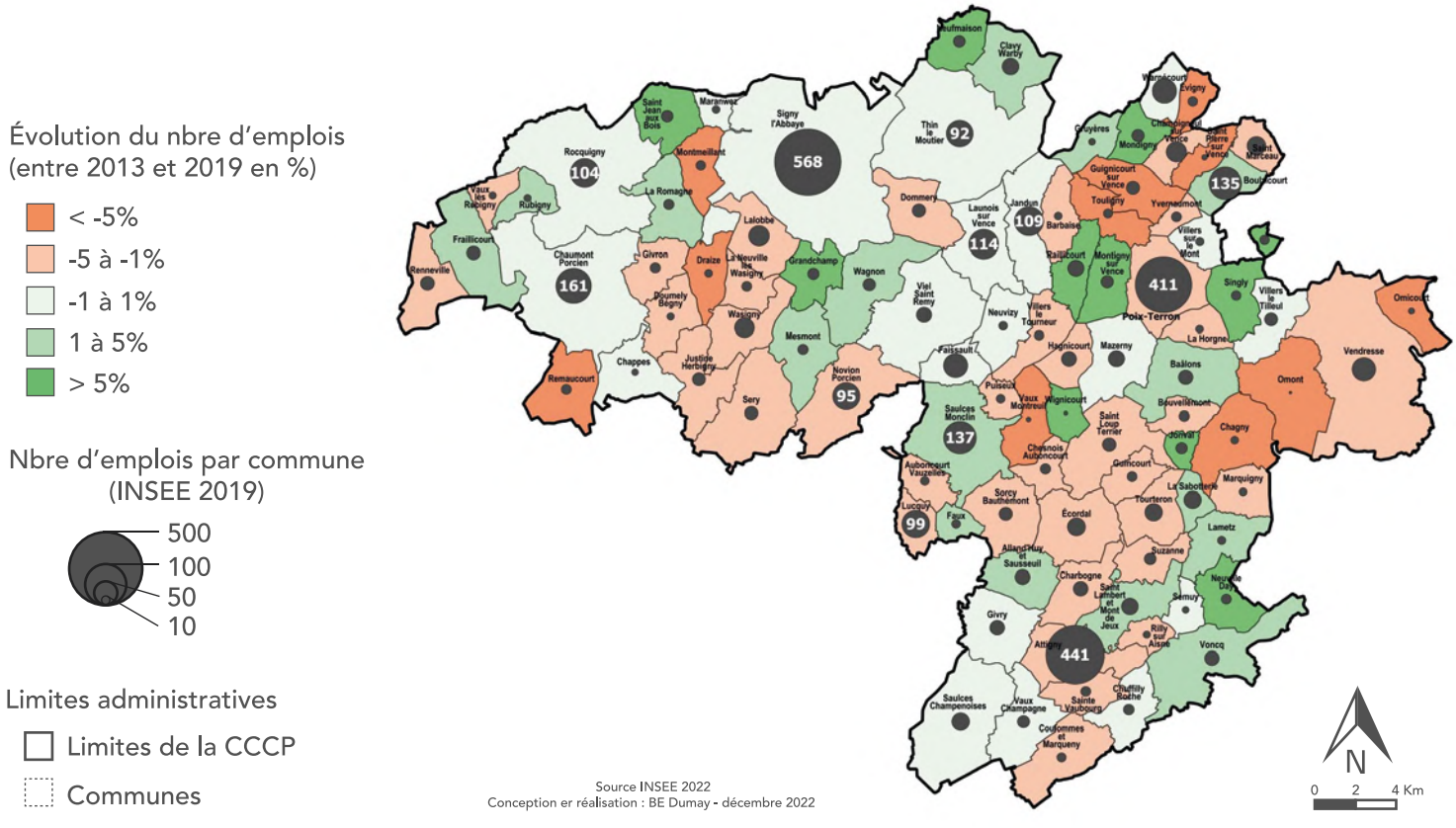

Le secteur de la construction enregistre une progression continue du nombre d'emplois depuis 2008 notamment grâce aux entreprises artisanales réparties sur l'ensemble du territoire.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EST RÉPARTIE DE LA MANIÈRE SUIVANTE

- sur les 7 zones d'activités économiques (ZAE) recensées sur le territoire intercommunal, et elles sont réparties sur 5 communes,
- sur des sites d'activités d'origine ancienne (anciennes usines, moulins, etc.) ou plus récente (Woinic), ils accueillent à ce jour une à plusieurs entreprises (18 sites identifiés dans des communes avec documents et beaucoup d'autres encore dans des communes sans documents d'urbanisme).
- dans des pôles d'entreprises localisés dans 5 communes et réhabilités en priorité dans des friches industrielles.

RÉPARTITION DU FONCIER ÉCONOMIQUE EXISTANT

Recensement et répartition du foncier économique

- Multi-services
- Pôles d'entreprises
- Zone d'acitivtés
- Zone d'acitivtés à l'étude
- Autres zones d'activités

Source CCCPA
Conception er réalisation : BE Dumay - juillet 2023

Les commerces et services de proximité sont avant tout regroupés dans les bourgs-centres et les bourgs d'appui sous forme de multi-services, supermarchés (*à Attigny et Signy-l'Abbaye*), ou supérettes (à *Poix-Terron et Signy-l'Abbaye*).
Cette offre est complétée par **50 points de vente alimentaire mis en place par plus des producteurs** locaux pour des produits diversifiés (*produits laitiers, viandes et œufs, miel et dérivés, fruits et légumes, boissons, condiments et épices, produits non alimentaires, etc.*). Ils sont disséminés sur le territoire.

ZA de Boulzicourt

Le secteur agricole est composé de 558 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire des Crêtes Préardennaises (*565 d'après le RGA 2020) soit près de 21,5% des exploitations Ardennaises. Seules 6 communes ne comportent aucun siège d'exploitation agricole.*
Au total, 993 exploitations cultivent sur le territoire).

CHIFFRES CLÉS

69 % de la superficie globale du territoire dédié à l'agriculture

14.6% de la population active travaillant sur le territoire travaille dans le secteur agricole

1046 bâtiments d'élevage recensés sur le territoire

LE SECTEUR EMPLOIE 1281 ACTIFS.

En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitations atteint 51 ans.
Le territoire comporte de nombreux bâtiments d'élevage dont près de 70% de ces bâtiments se situant au contact direct de l'urbanisation (*dans l'urbanisation ou en périphérie*).
Une partie des exploitants agricoles indiquent rencontrer des problèmes de circulation agricole liées notamment au mauvais état de certaines routes, à des aménagements de voiries inappropriés ou à des stationnements gênants.

Domaine de Vendresse

CHIFFRES CLÉS

2 des 5 sites les plus visités des Ardennes sont sur le territoire des Crêtes Préardennaises (Domaine de Vendresse et Musée Guerre et Paix de Novion-Porcien (chiffres 2020)

une offre d'hébergement touristique de 1813 lits marchands recensés répartis sur 59 communes du territoire

27 points de restauration sur le territoire.

L'offre touristique existante à l'échelle intercommunale est à la fois publique et privée se décline principalement par :

- **des sites stratégiques de tourisme loisirs et de nature** avec le Domaine de Vendresse, le golf des Poursaudes à Villers-le-Tilleul,
- **de tourisme culturel et patrimonial** avec le Musée Guerre et Paix à Novion-Porcien, le Relais de Poste et des Messageries à Launois-sur-Vence et la Cassine à Vendresse,
- **des sites complémentaires** Musée de la ferme Waroux (*Semuy*), Musée des deux guerres (*Chagny*), Musée des Spahis (*La Horgne*).
- **du tourisme itinérant** avec de nombreux sentiers de randonnées pédestres balisés, 13 circuits VTT et la voie verte Sud Ardennes et 2 « villages-étapes de France » (*Launois-sur-Vence et Poix-Terron*).
- **l'agritourisme** est peu développé aujourd'hui (*1 seul label « accueil paysan » attribué à Remaucourt*) mais tend à se développer (projets de diversifications des exploitations agricoles à venir).

Le territoire dispose d'une offre importante d'hébergement touristique mais peu de points de restauration. 1813 lits marchands ont ainsi été recensés en 2021 et répartis sur 59 communes de la CCCPA.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

Optimiser le foncier disponible liées aux activités (mutation des friches d'activités, devenir des friches agricoles)

Maintenir, à minima, les activités (économiques, agricoles, touristiques, ...) et les services existants sur le territoire

Définir les conditions nécessaires au développement des activités économiques et touristiques sur le territoire (consommation foncière) pour les projets structurants (Zones d'activités, sites touristiques stratégiques dont la voie verte Sud Ardennes) et les projets privés.

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, le VOLET 4 : VOLET ÉCONOMIQUE ET BESOINS RÉPERTORIÉS

UN TERRITOIRE OÙ LES HABITANTS SONT DÉPENDANTS DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le territoire des Crêtes Préardennaises présente des infrastructures de transports principalement routières. Ce réseau s'organise autour d'une liaison principale : l'autoroute A34 desservant un certain nombre de communes grâce à ces 4 échangeurs complétée par des routes départementales desservant l'ensemble du territoire.

Le territoire dispose de 2 gares de voyageurs (*gare de Poix-Terron et de Amagne-Lucquy*), reliées via une seule ligne SNCF (*avec une deuxième ligne pour le fret en projet*). Une seule ligne régulière de transport en commun dessert le territoire (*ligne Signy- l'Abbaye à Charleville- Mézières*) et de 32 lignes de transports scolaires.

CHIFFRES CLÉS

2 gares de voyageurs, une ligne de fret

4 actifs sur 5 se déplacent hors de sa commune de résidence pour aller travailler

85.3% des trajets domicile-travail effectués en voiture

Les déplacements motorisés constituent le mode de transport privilégié pour les trajets domicile-travail (85,3%), et tout autre type de trajets. L'accessibilité facilitée pour les communes situées le long de l'A34 permet d'accéder facilement aux grands pôles d'emplois à proximité.

Afin de développer l'utilisation de modes de déplacements doux et de lutter contre l'autosolisme, **le territoire s'est doté d'une aire de covoiturage et développe une offre d'autostop solidaire. 15 bornes de recharge électrique sont également présentes sur le territoire.**
Peu d'aménagements cyclables sont présents à ce jour, hormis la voie verte Sud Ardennes. Cependant, **un schéma directeur cyclable** est en cours d'élaboration afin de diminuer les problématiques liées aux déplacements effectués en vélo et encourager ce mode de déplacement.

Le territoire comporte de nombreux sentiers destinés à la randonnée.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

- *Entretenir et sécuriser les infrastructures routières existantes (traversées de villages, etc.)*
- *Développer l'intermodalité autour des pôles importants pour en améliorer l'accessibilité (pôles d'emplois, gares du territoire, parking de covoiturage,...) et valoriser la desserte en transport collectif (SNCF et bus)*
- *Poursuivre le développement de nouvelles offres de mobilité : bornes de recharge, réseau de covoiturage,...*
- *Aménager et valoriser la voie verte Sud-Ardennes (accessibilité des sites touristiques, rabattement des communes proches...)*

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, le VOLET 3 : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

UN TERRITOIRE À L'IDENTITÉ FORGÉE DE RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Le territoire des Crêtes Préardennaises présente une diversité de paysages avec 7 unités paysagères dont les noms évoquent les richesses naturelles du territoire avec les vastes plaines céréalières de la Champagne Crayeuse au Sud, la présence forte de l'eau et de ses variations dans la Vallée de l'Aisne et les Vallées humides, les reliefs plus ou moins marqués des Crêtes bajociennes et de la Crête Centrale au Nord du territoire ponctuée de boisements à l'Est et à l'Ouest, l'identité forte du Porcien à l'Ouest et les paysages témoins de l'urbanisation récente pour le couloir urbain lié à l'autoroute A34.

CHIFFRES CLÉS

41 monuments protégés au titre des monuments historiques (16 classés, 25 inscrits)

Cette diversité se retrouve également dans le patrimoine bâti du territoire où la géographie et L'Histoire viennent imprimer leur marque avec la reconstruction de certains villages et la présence d'un bâti défensif *(fermes et églises fortifiées, châteaux)*.
Elle se décline également selon une variété de typologies urbaines (*village rue, village place, village carrefour, village groupé, bourg structuré, hameaux, écarts*), une diversité de bâti traditionnel (*ferme ardennaises, maisons de bourgs, maisons de maître, habitat ouvrier*) et de matériaux de construction employés dans le bâti traditionnel (*pierre calcaire, pan de bois, torchis, brique, ardoise*).

Village de Wasigny

La qualité du cadre de vie des habitants tient, en partie, à la qualité de la composition architecturale des villages combinée à la qualité des paysages environnant. Ainsi, le territoire recèle de nombreux atouts avec des villages en belvédère (*exemple de Omont, Voncq*) qui offrent de belles perspectives sur les paysages de vallée de la Vence ou de l'Aisne et attirent les randonneurs et touristes, des villages en coteaux (*Evigny, Tourteron*) marqués par une certaine homogénéité des matériaux contrastant avec l'hétérogénéité du bâti, des villages « cuvette » situés en fond de vallon (*exemple Saint-Loup-Terrier, Gruyères*) dont la topographie marquée enserre le village et créé un sentiment d'espace intimiste puisque déconnecté des grandes lignes paysagères et des villages de plaines (*exemple de Givry, Novion-Porcien*) offrant des paysages ouverts avec, pour les villages de plaines alluviales, la présence de cours d'eau sont lents et sinueux dont les débordement épisodiques font varier le paysage au cours de l'année.

L'eau est un élément structurant des paysages du territoire traversé par deux vallées majeures : la vallée de l'Aisne et la vallée de la Vence dont les affluents incisent les reliefs du territoire.

Village de Gruyères

Les communes de la CCCPA ont connu une déstructuration urbaine limitée. Les villages les plus ruraux n'ont pas connu de modifications majeures au niveau de leur trame urbaine ou de leur architecture. Le territoire comporte cependant de manière diffuse de l'habitat contemporain sous forme pavillonnaire et, très minoritairement, de l'habitat collectif social.

Le territoire des Crêtes renferme également un patrimoine naturel important où la biodiversité fait l'objet de mesures de préservations particulières.

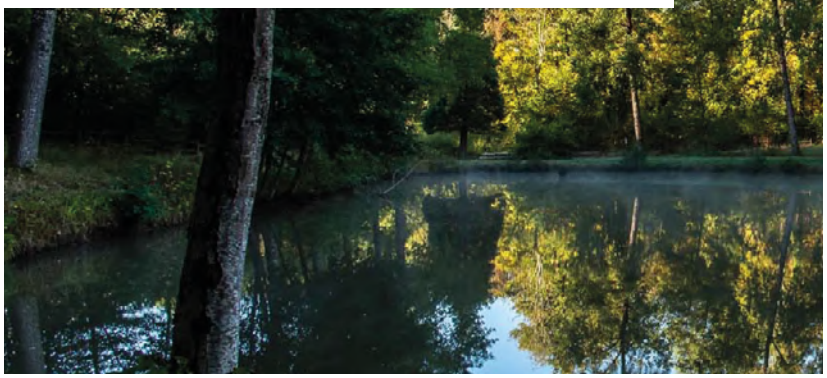

CHIFFRES CLÉS

3 sites Natura 2000

29 Zones d'Intérêt Floristique et Faunistique

1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

En 2005, 299 zones humides repérées sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est concerné par plusieurs réservoirs de biodiversité dont les deux principaux sont des réservoirs de milieux boisés (« *Forêt domaniale de Signy-L'Abbaye* », et « *Forêt des crêtes de Chagny-Omont à Sauville et Louvergny* »), des réservoirs de biodiversité de milieux ouverts (*grands ensembles de prairies*), **quelques petits réservoirs des milieux humides** (*deux principaux au niveau de la commune de Wagnon et de la commune de Guignicourt-sur-Vence*).

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

- *Préserver l'identité du territoire en portant une attention particulière sur le développement futur de l'urbanisation, sa forme, son insertion dans le paysage bâti environnant*
- *Encadrer la réhabilitation du bâti par des règles permettant d'en préserver la qualité sans le figer*
- *Intégrer au paysage le bâti nouveau en centre ancien ou au contact immédiat avec le bâti ancien traditionnel (dents creuses, etc.) ainsi que le bâti agricole.*
- *Préserver et valoriser les richesses paysagères du territoire (points de vue remarquables, diversité paysagère,*

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, VOLET 5 : VOLET URBAIN, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL et dans l'Etat Initial de l'environnement le point 4. : PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

UN TERRITOIRE OÙ LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU EST PRÉGNANTE

Le territoire présente une trentaine de captages d'alimentation en eau dont plusieurs bénéficient d'une attention renforcée concernant leurs aires d'alimentation : 5 sont jugés comme étant dégradés par des nitrates et/ou des produits phytosanitaires (*captages de Balaives-et-Butz, Clavy-Warby, Guignicourt-sur-Vence et Vaux-Villaine*), 2 sont jugés « sensibles » (*captages de Givry et Saulces-Champenoises*), 3 captages sont prioritaires au titre du Grenelle (*Guignicourt-sur-Vence, sources de Franc-Lieu, captage 1,2,3*).

3 communes présentent un risque de pénurie d'eau (*Guignicourt-sur-Vence, Villers-sur-le-Mont et Baâlons*).

Huit communes du territoire sont concernées par le périmètre du PPRi (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) de la vallée de l'Aisne. La quasi-totalité des communes de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises possède plusieurs nappes sub-affleurantes. Les zones inondables recensées dans l'atlas des zones inondables concernent 12 communes.

10 communes du territoire sont dotées d'un système d'assainissement collectif, 84 communes sont exclusivement en assainissement individuel. Les besoins de mise aux normes de l'assainissement non collectif ont été relevés par beaucoup de communes.

26 communes ont fait part de problématiques de ruissellement et de coulées d'eau boueuse sur leur territoire, pouvant toucher des secteurs bâtis.

RISQUE D'INONDATION ET DE REMONTÉE DE NAPPE SUR LES CRÊTES PRÉARDENNAISES

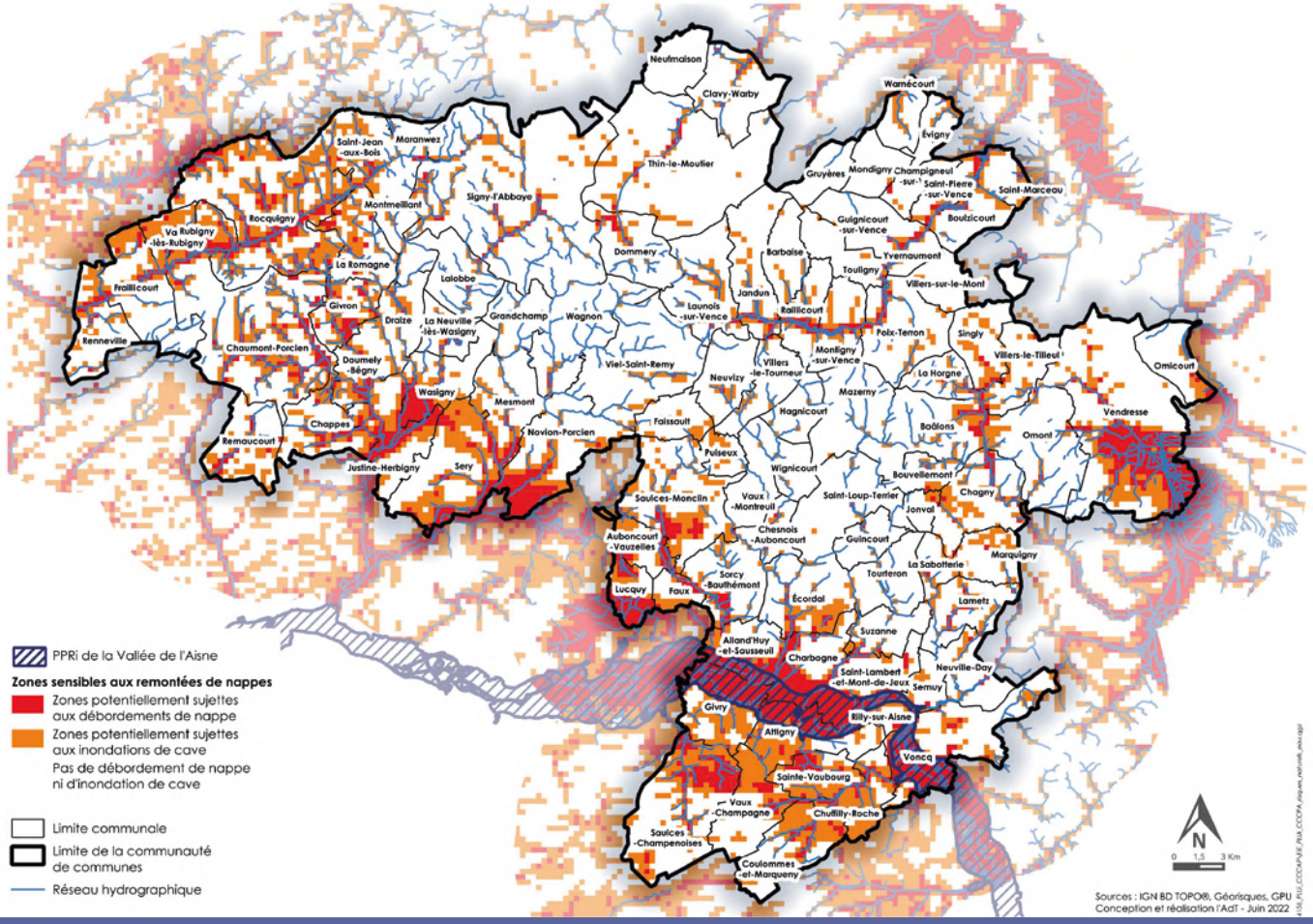

Pour en savoir plus consulter dans le diagnostic, VOLET 7 : DESSERTE EN RÉSEAUX ET DÉCHETS et dans l'Etat Initial de l'environnement le point III. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES CONNUS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est classé en zone de sismicité 1 *(très faible)*. **26 communes sont concernées par le risque de mouvements de terrains.** Plusieurs cavités souterraines ont été également recensées sur le territoire intercommunal *(sur 3 communes)* ne relevant pas de risque d'affaissement ou d'effondrement connu.
Plusieurs communes du territoire intercommunal sont concernées par le risque retrait-gonflement des argiles à des degrès différents.

Le territoire est concerné par le risque lié aux sites et sols pollués *(109 sites BASIAS recensés pour 42 communes concernées)*, le risque lié au transport de matières dangereuses *(22 communes)*, le risque de canalisation haute pression *(GRTgaz)* traversant certaines communes et le risque industriel *(63 installations classées pour la protection de l'environnement ICPE)*.

RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LES CRÊTES PRÉARDENNAISES

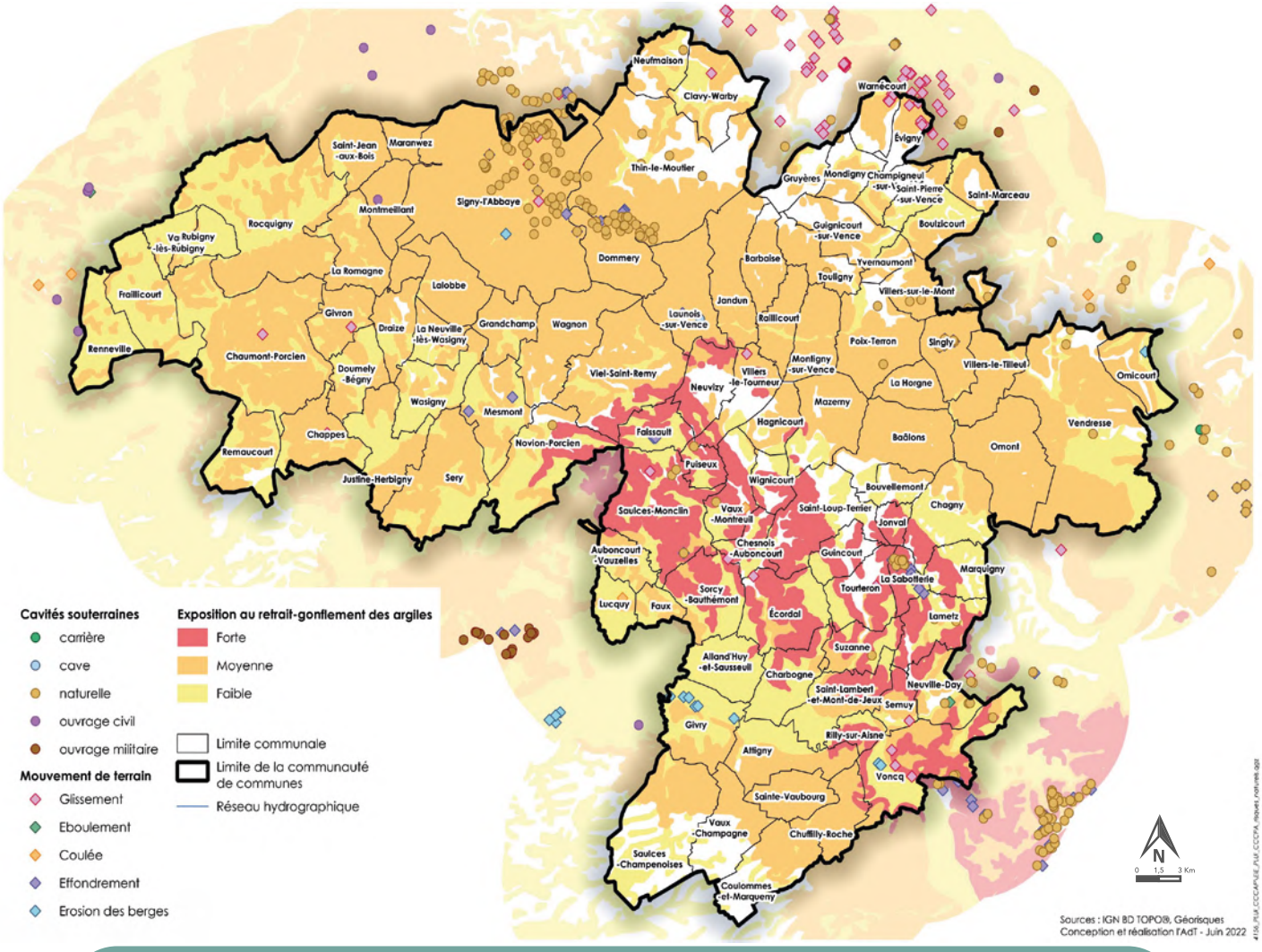

Pour en savoir plus consulter dans l'Etat Initial de l'environnement le point 5 : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

UN TERRITOIRE QUI VISE À RÉDUIRE SON IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET SA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Sur le territoire des Crêtes Préardennaises, le secteur agricole est responsable de 36 % des rejets de Gaz à Effet de Serre suivi par les secteurs du transport routier, du résidentiel et du tertiaire ainsi que de l'industrie et déchets dont les émissions se situent entre 18 et 25 % des émissions totales.

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre de la CC des Crêtes Préardennaises s'élevaient à environ 345 kt eqCO2 *(kilotonnes équivalent CO2)* soit environ 15,8 t eqCO2 par habitant *(la moyenne dans le Grand Est étant de 8 t eqCO2).*

CHIFFRES CLÉS

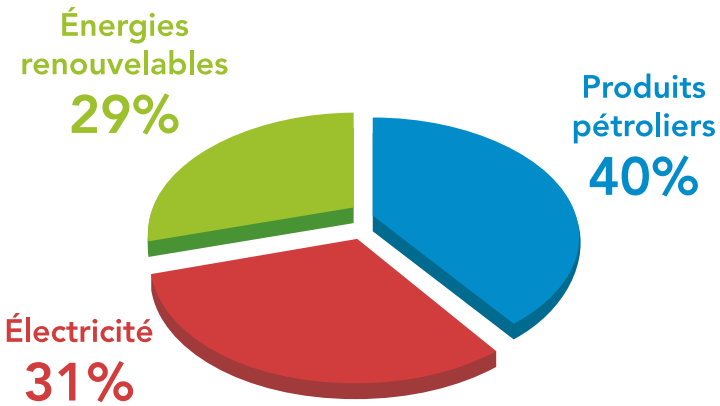

Consommation finale d'énergie du territoire en 2018

En 2018, la consommation d'énergie finale totale de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'élevait à environ 897 GWh. Cette consommation est élevée puisque ramenée au nombre d'habitant, cela correspond à une moyenne annuelle de 41 MWh, tandis que la moyenne nationale est de 28 MWh et la moyenne sur le Grand Est est de 33 MWh.

La consommation du territoire a diminué de 48 % depuis 1990 passant de 1 730 GWH à 897 GWh.
Le secteur industriel (*hors branche énergie*) est le premier poste de consommation et pesait pour 33% de la consommation totale du territoire en 2019.
Le transport routier, deuxième secteur de consommation énergétique, représentait 25,9 % de la consommation du territoire en 2019.
Le secteur résidentiel constitue le troisième secteur de consommation d'énergie du territoire et représentait 23,7 % de la consommation totale en 2019.

La principale forme d'énergie produite sur le territoire est l'électricité (182 GWh) suivie de près par le carburant (128 GWh).

TRANSITION
Le Plan Climat des Crêtes
2030

Le territoire s'est doté d'un Plan Climat Energie Territoire pour la période 2022-2027, succédant à un premier plan mis en place en 2012, afin de poursuivre les efforts de réduction de ces besoins énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre, ainsi que ceux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LE PLUI

- *Définir les conditions nécessaires au développement des activités économiques et touristiques sur le territoire (consommation foncière) pour les projets structurants (Zones d'activités, sites touristiques stratégiques dont la voie verte Sud Ardennes) et les projets privés.*
- *Sécurisation de l'alimentation en eau potable et préservation de la ressource en eau, amélioration de la qualité de l'eau par la qualité des dispositifs d'assainissement, aires de captages,*
- *Infiltration des eaux pluviales à la parcelle, limitation de l'imperméabilisation des sols*
- *Prendre en compte les risques et les nuisances dans le développement de l'urbanisation*
- *Poursuivre les efforts de réduction des besoins énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre sur territoire*
- *Poursuite du développement de la production d'énergies renouvelables, dans le respect de l'environnement et du paysage*

Pour en savoir plus consulter dans l'Etat Initial de l'environnement le point VIII. NUISANCES ET QUALITÉ DE L'AIR et IX. ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le diagnostic complet du PLUI (version provisoire) est consultable sur le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1Vsp60VZlbVeGcBHCYs4vm75iROssiNSz

Vous pouvez inscrire vos remarques éventuelles dans le registre de la concertation tenue en Mairie de votre commune pendant toute la durée de l'élaboration du document et jusqu'à l'arrêt de projet.

Pour consulter le diagnostic complet du PLUi,

Cliquez ici

DIAGNOSTIC

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

PLUi

Crêtes
Préardennaises

Les Crêtes
Préardennaises

Communauté de Communes